



BELGAQUA

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE TRAVAIL
06-030-110

Appareils de cuisine

CREATION
17/11/1983

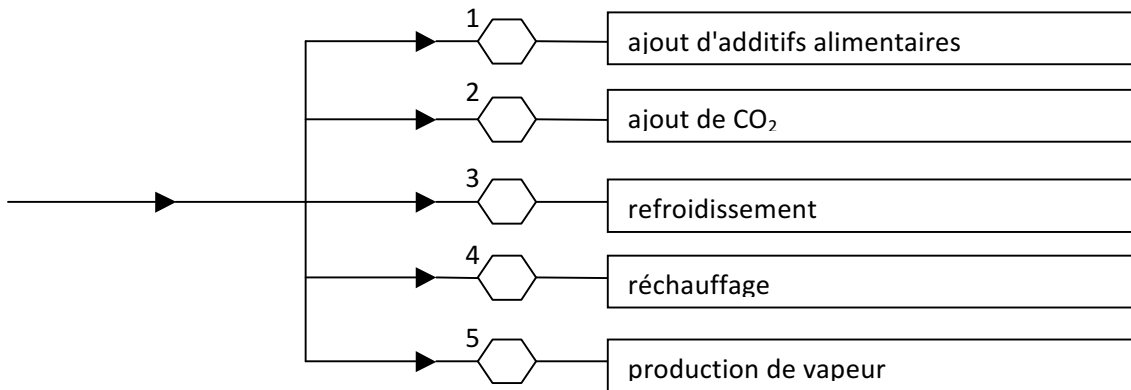
REVISION
01/06/2013

Distributeurs de boissons

Description

Appareil dékivrant des boissons chaudes ou rafraîchies.

Schéma de principe



Analyse de risque

1. Adjonction d'additifs alimentaires: siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)
2. Adjonction de CO₂: : siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)
- 3a. Simple paroi: : siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2) (*)
- 3b. Double paroi: : siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)
4. Réchauffage: : siphonnage et/ou contre-pression (cat. 2)
5. Production de vapeur (≤ 10 bar): contre-pression (cat. 2)

Mode de contamination

Siphonnage et/ou contre-pression

Matrice d'installation

	Catégorie de fluide				
Pression	1	2	3	4	5
p = atm					
p > atm		x(1)(2)(3a)(3b)(4)(5)			

Protection suivant NBN EN 1717

1 + 2 + 3a + 3b + 4 + 5: AA-AB-AC-AD-AF-AG-BA-CA-EA-EC-DA-DB-DC-HA-HB-HD-LA-LB



BELGAQUA

**PRESCRIPTIONS POUR LA PROTECTION D'INSTALLATIONS ET APPAREILS
POUR USAGE NON DOMESTIQUE**

FEUILLE DE TRAVAIL
06-030-110

Appareils de cuisine

CREATION
17/11/1983

REVISION
01/06/2013

Distributeurs de boissons

Protection admise par BELGAQUA

n.a.

Protection minimale recommandée par BELGAQUA

1 + 2 + 3a + 3b + 4 + 5: EA

Commentaire BELGAQUA

- (*) Il doit être démontré que le fluide de refroidissement peut entrer en contact avec leau destinée à la consommation humaine. Pour les fluides de refroidissement, la condition LD 50 > 200 mg/kg de poids corporel s'impose.
- Les protections doivent toujours être protégée contre les températures excessives.
- Les protections des diverses parties du distributeur de boissons peuvent être remplacées par une protection centrale couvrant le risque le plus élevé identifié dans l'appareil.